

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 1 de 11

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Kryo 30

Cette fiche de données de sécurité concerne les produits suivants:

LZB 109: 5 L

LZB 209: 10 L

LZB 309: 20 L

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur  
Utilisation industrielle  
Utilisations professionnelles / Domaine public

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. Wobser GmbH & Co. KG  
Rue/B.P.: Pfarrstraße 41/43  
Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen  
Allemagne  
WWW: www.lauda.de  
E-mail: info@lauda.de  
Téléphone: +49 (0)9343-503-0  
Télécopie: +49 (0)9343-503-222  
Service responsable de l'information:  
Section Quality Management,  
Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,  
Téléphone: +33 388 373737

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 2 de 11

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

|                       |           |  |
|-----------------------|-----------|--|
| Mentions de danger:   | H302      | Nocif en cas d'ingestion.  |
|                       | H373      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Conseils de prudence: | P260      | Ne pas respirer les vapeurs.   |
|                       | P264      | Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.  |
|                       | P270      | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  |
|                       | P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                       |
|                       | P314      | Consulter un médecin en cas de malaise.  |
|                       | P330      | Rincer la bouche.  |
|                       | P501      | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.                      |

### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient éthylène glycol

## 2.3 Autres dangers

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de: Eau, éthylène glycol et inhibiteurs de corrosion

Composants dangereux:

| Ingrédient  | Désignation          | Teneur  | Classification  |
|---|----------------------|---------|---|
| REACH 01-2119456816-28-xxxx<br>N°CE 203-473-3<br>CAS 107-21-1 | Ethylène glycol      | < 60 %  | Acute Tox. 4; H302. STOT RE 2; H373.                            |
| N°CE 231-555-9<br>CAS 7632-00-0                               | Nitrite de sodium    | < 0,5 % | Ox. Sol. 3; H272. Acute Tox. 3; H301.<br>Aquatic Acute 1; H400. |
| N°CE 231-832-4<br>CAS 7758-09-0                               | Nitrite de potassium | < 0,2 % | Ox. Sol. 2; H272. Acute Tox. 3; H301.<br>Aquatic Acute 1; H400. |

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 3 de 11

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.
- En cas d'inhalation: Respirer de l'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Appeler aussitôt un médecin.
- Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler aussitôt un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- En cas d'inhalation: L'inhalation de fortes concentrations peut provoquer une irritation du nez, de la trachée et des voies respiratoires.
- Après absorption: dépression du système nerveux central, Nausée, vomissement, Vertiges, ivresse. Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement. Couleur de peau bleuâtre.
- Après contact avec la peau: Risque de résorption dermique.
- Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- Le cas échéant, pratiquer ensuite un lavage d'estomac (avec addition évent. de charbon actif). Observation des électrolytes et des fonctions rénales.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

- Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx), Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
- Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 4 de 11

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau.  
Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Ne pas inspirer les vapeurs.  
Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Nettoyer.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.  
Attention - Éviter une exposition - S'informer des consignes spéciales avant l'emploi.  
Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.  
Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés au frais et au sec.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
À protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec agents oxydants ou alcalis.  
Ne pas stocker avec des substances comburantes.

Classe de stockage: 10 = Liquides combustibles, exceptés des classes de stockage 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 5 de 11

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| N°CAS    | Désignation     | Type                | Valeur seuil   |
|----------|-----------------|---------------------|--|
| 107-21-1 | Ethylène glycol | Europe: IOELV: STEL | 104 mg/m <sup>3</sup> ; 40 ppm                                     |
|          |                 | Europe: IOELV: TWA  | 52 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm                                      |
|          |                 | France: VLE         | 104 mg/m <sup>3</sup> ; 40 ppm<br>(Peut être absorbé par la peau.) |
|          |                 | France: VME         | 52 mg/m <sup>3</sup> ; 20 ppm<br>(Peut être absorbé par la peau.)  |

**DNEL/DMEL:** Indication sur ethylène glycol:  
DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 35 mg/m<sup>3</sup> (NOAEC: 70 mg/m<sup>3</sup>)  
DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 106 mg/kg bw/d (NOAEL: 4452 mg/kg bw/d)  
DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, local: 7 mg/m<sup>3</sup> (NOAEC: 70 mg/m<sup>3</sup>)  
DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 53 mg/kg bw/d (NOAEL: 4452 mg/kg bw/d)

**PNEC:** Indication sur ethylène glycol:  
PNEC eau (eau douce): 10 mg/L  
PNEC eau (eau de mer): 1 mg/L  
PNEC eau (libération périodique): 10 mg/L  
PNEC sédiment (eau douce): 20,9 mg/kg dw  
PNEC terre: 1,53 mg/kg dw  
PNEC station d'épuration stp: 199,5 mg/L

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire.  
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 6 de 11

- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.  
Type de gants: Caoutchouc butyle  
Épaisseur du revêtement: > 0,5 mm.  
Période de latence: >480 min.  
Type de gants: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du revêtement: > 0,35 mm.  
Période de latence: >480 min.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| Aspect:  | Forme: liquide<br>Couleur: jaune clair   |
| Odeur:   | caractéristique  |
| Seuil olfactif:  | aucune donnée disponible   |
| valeur pH:   | à 20 °C, 300 g/L: 8 - 9  |
| Point de fusion/point de congélation:                  | env. -70 °C (Pourpoint)  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | env. 109 °C  |
| Point éclair/plage d'inflammabilité:                   | env. 120 °C  |
| Vitesse d'évaporation:                                 | aucune donnée disponible   |
| Inflammabilité:  | aucune donnée disponible   |
| Limites d'explosibilité:                               | LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 3,20 Vol% (éthylène glycol)<br>LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): env. 53,00 Vol% (éthylène glycol) |
| Tension de vapeur:                                     | aucune donnée disponible   |
| Densité de la vapeur:                                  | aucune donnée disponible   |
| Densité:   | à 20 °C: 1,082 g/mL  |
| Solubilité dans l'eau:                                 | à 20 °C: miscible  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau:                 | aucune donnée disponible   |
| Température d'auto-inflammabilité:                     | aucune donnée disponible   |
| Décomposition thermique:                               | aucune donnée disponible   |
| Viscosité, dynamique:                                  | aucune donnée disponible   |
| Viscosité, cinématique:                                | à 20 °C: env. 4,25 mm <sup>2</sup> /s  |
| Propriétés explosives:                                 | Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.   |
| Propriétés comburantes:                                | aucune donnée disponible   |

### 9.2 Autres informations

Température d'ignition: env. 410 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 7 de 11

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de toute chaleur forte.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, acides, bases

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx),  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: aucune donnée disponible

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

DL50 Rat, par voie orale: 7712 mg/L/6h (éthylène glycol)

DL50 Souris, dermique: > 3500 mg/kg bw (éthylène glycol)

CL50 Rat, par inhalation: > 2,5 mg/L/6h Aérosol (éthylène glycol)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 8 de 11

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4; H302 = Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.  
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.  
Endommagement/irritation des yeux: Manque de données.  
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.  
Sensibilisation cutanée: Manque de données.  
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.  
Cancerogénité: Manque de données.  
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.  
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Danger par aspiration: Manque de données.

### Symptômes

En cas d'inhalation:  
L'inhalation de fortes concentrations peut provoquer une irritation du nez, de la trachée et des voies respiratoires.  
Après absorption:  
dépression du système nerveux central, Nausée, vomissement, Vertiges, ivresse  
Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement. Couleur de peau bleuâtre  
Après contact avec la peau: Risque de résorption dermique.  
Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur éthylène glycol  
Toxicité pour les algues:  
EC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): 6500 - 13000 mg/L/96h (EPA 600/9-78-018, 1978)  
Toxicité pour la daphnia:  
EC50: >100 mg/L/48h (OECD 202)  
Toxicité pour le poisson:  
Court terme, CL50 Tête de boule: 72860 mg/L/96h (EPA 600/4-90/027.U.S.)  
Long terme, NOEC Tête de boule: 15380 mg/L/7d (EPA 600/4-90/027.U.S.)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 9 de 11

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur éthylène glycol:  
Biodégradabilité: 90 - 100 %/10 d (OECD 301 A). source: BASF AG (1996)  
Le produit est facilement biodégradable.  
Décomposition abiotique:  
Photolyse (photo-oxydation, OH-) temps de demi-réaction (DT50): 46,3 h  
source: BASF AG (2007a)  
Evaporation:  
Constante d'Henry: 0,1327 Pa m<sup>3</sup>/mol à 25 °C (calculé, SRC HENRYWIN v3.10)  
source: BASF AG (2007c)  
La substance n'évapore pas dans l'atmosphère depuis la surface de l'eau.  
Distribution environnementale (calcul):  
Eau: 100 %  
Air: 0,03 %  
Terre: 0 %  
Sédiment: 0 %  
source: BASF AG (2007d)

Effets dans les stations d'épuration:

Indication sur éthylène glycol:  
Toxicité bactérienne: boue activée, EC 20: >1995 mg/L/30min (ISO 8192)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Indication sur éthylène glycol:  
coefficient d'adsorption KOC: 1 (calculé, SRC PCKOCWIN v1.66 )  
source: BASF AG (2007b)

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet: 16 01 14\* = Antigels contenant des substances dangereuses  
\* = soumis à une documentation

Recommandation: Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales.  
produit liquide ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers. Ne pas verser dans les canalisations/eaux usées ou dans la terre.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 10 de 11

### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Néant

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

### 14.4 Groupe d'emballage

néant

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

aucune donnée disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

# LAUDA

## Kryo 30

Numéro de matière LZB x09

Mise à jour: 11/6/2015  
Version: 4

Langue: fr-FR

Date d'édition: 12/6/2015  
Page: 11 de 11

## SECTION 16: Autres informations

### Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H272 = Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général (Règlement (CE) N° 2015/830)

Créée: 29/10/2012

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.

